



Oujda, le 23/11/2023

**Objet :** Réponse à la question relative à l'appel d'offre N°:O112/COOP/2023

**Reference :** mail reçu le 23/11/2023 à 12h57.

Madame,

Veillez trouver ci-dessous, la réponse à votre question.

**Question :**

Bonjour, Au vu de la complexité de la procédure de dépôt de la signature électronique, merci de nous accorder un délai de 48 pour l'envoi des documents relatifs à cet l'appel d'offre. Je vous en remercie. Meilleures salutations.

**Réponse :**

Conformément à l'article 22 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023), indiquant le motif du report. Nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas accorder un délai de 48 pour l'envoi des documents relatifs à cet l'appel d'offre.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Pr. Le DG de l'Agence de l'Oriental  
Le Directeur des Affaires  
Administratives et Financières  
M. BOUALI Laisan